ABM

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS LE L'ASSOCIE UNIQUE

POUR LA MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 1000,00 €

Siège social 19 Rue de la Mare Gallée 14480 Banville

N° SIREN 921 845 285 RCS Caen

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 19.09.2024

Le dix neuf septembre deux mille vingt quatre.

L'associé unique de la société SASU ABM, MR Chtourou Atef, né à Sfax le 23 mai 1979, demeurant au19 rue de la Mare Gallée 14480 Banville, a pris les décisions suivantes :

- Changement de l'objet social de la société.

Première résolution

L'associé unique décide à compter de ce jour, d'adopter un nouvel objet social, à savoir « Entreprise générale de bâtiment, travaux de revêtement des sols et des murs, travaux de rénovation et de construction de maisons individuelles, travaux d'électricité, plomberie, peinture, maçonnerie, carrelage, étanchéité, isolation et tous travaux de bâtiment intérieur et extérieur : construction rénovation et démolition. »

L'acquisition de tous terrais, biens ou droits immobiliers, en état futur d'achèvement ou achevés, comprenant le droit de construire ou de rénover. La construction, la rénovation, l'aménagement ou la maitrise d'œuvre sur ces terrains, biens ou droits immobiliers. La propriété, la mise en valeur, la transformation, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers.

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilière et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objet similaire ou connexes.

Deuxième résolution

L'associé décide par conséquent que l'article 2 des statuts relatifs à l'objet social est rédigé ainsi : « La société a pour objet en France et à l'étranger ; Entreprise générale de bâtiment, travaux de revêtement des sols et des murs, travaux de rénovation et de construction de maisons individuelles, travaux d'électricité, plomberie, peinture, maçonnerie, carrelage,

cA

étanchéité, isolation et tous travaux de bâtiment intérieur et extérieur : construction rénovation et démolition.

L'acquisition de tous terrais, biens ou droits immobiliers, en état futur d'achèvement ou achevés, comprenant le droit de construire ou de rénover. La construction, la rénovation, l'aménagement ou la maitrise d'œuvre sur ces terrains, biens ou droits immobiliers. La propriété, la mise en valeur, la transformation, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers.

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilière et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objet similaire ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement. »

.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Banville, le 19.09.2024

Signé : M CHTOUROU Atef

(Associé unique président)

SAS ABM
19 rue de la Mare Gallée
14480 BANVILLE
06 29 95 59 56
921 845 285 R.C.S. Caen

CA